

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nadia Bernier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/97c439162535acd593ded71e>

Date d'obtention : 2024-10-08 18:22:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de bien suivre le protocole indiqué dans la trousse.

En aucun cas les images supposées de pornographie juvéniles ne doivent consulter par l'ensemble du personnel.

Chaque quart d'emploi doit respecter son mandat.

Que le but de la méthode d'intervention Sexto est d'agir rapidement et efficacement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout d'abord, l'information que j'ai lu dans le cadre de la formation m'a bien fait voir que le but des intervenants scolaire n'est pas de mener une enquête, mais de diminuer le risque de propagation des images. Donc lors de mes interventions, je suivrai la méthode indiquée dans la trousse.

De plus, je crois qu'il est important aussi de conscientiser le personnel des écoles afin qu'ils respectent bien le protocole s'ils sont témoins d'une dénonciation. Plusieurs adultes ne savent pas qu'ils ne doivent pas regarder ces images...

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention de ne pas être dans le jugement et émettre des propos en ce sens.

De m'en tenir aux questions du formulaire fourni dans la trousse afin de ne pas influencer les réponses de l'élève.